



Assessorat de l'Éducation, de l'Université, des
Politiques de la jeunesse, des Affaires
européennes et des Sociétés à participation
régionale

Assessorato Istruzione, Università, Politiche
giovanili, Affari europei e Partecipate

transmission par courrier électronique
certifié (PEC)

réf. N°/ prot. N. 25040/ss
Aoste / Aosta 10 dicembre 2021

Mesdames et Messieurs les Dirigeants des
institutions scolaires du deuxième degré
de la Région (y compris les écoles
agrées)

Mesdames et Messieurs les référents pour
l'enseignement de l'éducation civique des
établissements scolaires (par le biais du
secrétariat)

LEUR SIÈGE

et, p.i.: Madame la Directrice de l'Institut
Historique de la Résistance et de la
Société contemporaine de la Vallée
d'Aoste
24, rue Xavier De Maistre

11100 AOSTE

OBJET : Concours national français de la Résistance et de la Déportation - année scolaire
2021/2022.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que les Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie ont invité les institutions scolaires de la Vallée d'Aoste à participer au Concours national français de la Résistance et de la Déportation (CNRD). Le Concours, créé officiellement en 1961, offre aux élèves l'opportunité d'approfondir leurs connaissances sur certains aspects fondamentaux de l'histoire de la Seconde guerre mondiale. C'est aussi pour eux l'occasion de réfléchir à la dimension civique de ces événements.

GV\svR:\SEGR_SIT\DIRIGENTI TECNICI\vernetto\CONCOURS RESISTANCE\2021-2022\circulaire concours résistance 2021_2022.docx

Assessorato Istruzione, Università, Politiche giovanili, Affari europei e Partecipate
Assessorat de l'Éducation, de l'Université, des Politiques de la jeunesse, des Affaires européennes et des Sociétés à participation régionale

Il Dirigente Tecnico
Le Dirigeant Technique

Pour l'année scolaire 2021/2022, le thème arrêté est le suivant :

« *La fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIème Reich* ».

Les inscriptions se feront par le biais de la fiche d'inscription (annexe 1) à transmettre le **30 janvier 2022 au plus tard** à l'adresse:
ce.dsden74-actions-educatives-culturelles@ac-grenoble.fr

Les modalités organisationnelles ainsi que les modalités de transmission des copies sont précisées dans les annexes 2 et 3.

Les épreuves écrites (catégories 1 et 3) auront lieu le jeudi 31 mars 2022 matin. Les épreuves collectives (catégories 2 et 4) doivent être retournées pour le samedi 22 avril 2022.

Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

LA SURINTENDANTE AUX ÉCOLES
Marina Fey
document signé électroniquement

Annexes : 3

**CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

FICHE D'INSCRIPTION

Document à renvoyer par mail avant le 30 janvier 2022 (1)

ENSEIGNANT(S) REFERENT(S) :

NOM :

NOM :

MAIL :

MAIL :

n°UAI	nom établissement	commune établissement	catégorie du concours (2)	nom candidat	prénom candidat	classe candidat	n° devoir collectif (3)
....							

(1) mails :

Ardèche : Ce.dsden07-disco@ac-grenoble.fr

Drôme : Ce.26i-scolarite@ac-grenoble.fr

Isère : Cnrd38@ac-grenoble.fr

Savoie : 73dme12@ac-grenoble.fr

Haute-Savoie : Ce.dsden74-actions-educatives-culturelles@ac-grenoble.fr

(2) catégories du concours :

1 : *devoir individuel lycée*

2 : *devoir collectif lycée*

3 : *devoir individuel collège*

4 : *devoir collectif collège*

(3) n° devoir collectif :

numéro que vous attribuez
aux candidats d'un même
devoir

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES

1 - Sont concernées

- **La première catégorie** : classes de tous les lycées (et assimilées)

Rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel – **durée 3 heures**.

- **La troisième catégorie** : classes de troisième (et assimilées)

Rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel – **durée 2 heures**.

L'épreuve écrite aura lieu obligatoirement **le jeudi 31 mars 2022 à 9 heures**

- Celle-ci doit être réalisée sur des supports garantissant l'anonymat des candidats lors de l'évaluation des copies. Aussi, **l'utilisation de copies d'examen est obligatoire**.
- Le nom, le prénom de l'élève, la classe et le nom de l'établissement seront clairement indiqués sur le haut de chaque copie dans la partie réservée à cet effet au-dessus des pointillés, partie qui sera détachée par les services départementaux afin de garantir l'anonymat.
- Dans le cas où votre établissement ne dispose pas de copies d'examen, vous pouvez en solliciter auprès de votre contact départemental à la DSDEN (point 4 de la note : coordonnées contacts départementaux).
- Il est demandé à chaque établissement, et notamment en cas de nombreuses copies, d'effectuer un tri préalable afin de ne présenter que les plus pertinentes.

2 - Transmission des copies :

Les copies devront parvenir impérativement aux contacts départementaux **avant le samedi 2 avril 2022**.

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION**ANNEE SCOLAIRE 2021-2022****MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES COLLECTIVES****1 - Sont concernées**

- **La deuxième catégorie** : classes de tous les lycées (et assimilées)

Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel.

- **La quatrième catégorie** : classes de troisième (et assimilées)

Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel.

2 – Types de travaux

Pour l'année 2021-2022, compte-tenu des difficultés entrainées par la situation sanitaire, il est vivement conseillé aux candidats de privilégier les travaux sur supports numériques.

Pour les travaux collectifs des 2^{ème} et 4^{ème} catégories, les candidats (2 élèves minimum par travail) peuvent réaliser :

- Soit un **ouvrage** (illustré ou non par des documents iconographiques, journal, bande dessinée) prenant la forme d'un dossier manuscrit, imprimé ou stocké sur un support numérique, **impérativement accompagné d'un document de présentation** rédigé sur le même type de support ;
- Soit une **présentation numérique interactive** (diaporama, livre numérique, site Internet, webdoc, etc...), comprenant des textes, des images et/ou des vidéos (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique), **impérativement accompagnée d'un document de présentation rédigé** ;
- Soit un **film ou un document sonore** (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique), **impérativement accompagné d'un document de présentation rédigé** ;
- Soit une **production destinée à être exposée et éventuellement manipulée** (panneaux d'exposition, jeux de société, diorama, œuvre artistique, etc..) éventuellement complétée par des documents sur support numérique et **impérativement accompagnée d'un document de présentation rédigé** (manuscrit, imprimé ou sur support numérique).

3 – Contraintes formelles

Les candidats doivent respecter avec la plus grande vigilance les règles suivantes ci-dessus. **Les travaux ne respectant pas ces dispositions seront écartés par les jurys.**

3-1 – Données sur supports numériques

Le seul support autorisé pour les travaux numériques est la clé USB. Les candidats doivent utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs sans nécessiter l'installation de logiciels spécifiques. Aucun nom d'élève ni d'établissement ne doit figurer sur le travail numérique, son anonymisation ultérieure étant souvent impossible à réaliser.

La totalité des fichiers composant le projet ne doit pas occuper un espace de stockage supérieur à un gigaoctet.

3-2 – Création d'un site Internet

Les candidats ayant choisi de réaliser un site Internet doivent présenter au jury une version sur support numérique qui ne doit pas différer de la version en ligne.

3-3 – Durée des vidéos et des documents sonores

Lorsque le travail des élèves est **exclusivement** constitué d'une vidéo ou d'un document sonore, **sa durée ne doit pas excéder 20 minutes** (générique inclus).

Lorsque le travail des élèves par des vidéos ou des documents sonores, **la durée totale de l'ensemble de ces enregistrements ne doit pas excéder 10 minutes.**

3-3 – Dimensions des travaux

Il est demandé aux candidats, pour des raisons matérielles liées au transport et à la conservation des travaux (fragilité, sécurité, etc...), de faire en sorte que ces derniers, une fois emballés pour expédition, ne dépassent pas, chacun, le format maximal suivant :

- Chacune des dimensions du colis (longueur, largeur et hauteur) ne doit pas dépasser 50 cm
- Le poids du colis ne doit pas dépasser 10 Kg.

Toute réalisation (œuvre artistique, diorama, exposition...) dont les dimensions ou le poids entraîneraient un dépassement de l'une de ces deux limites doit être filmée ou photographiée. Seules ces vidéos ou ces photos, accompagnées du document de présentation, seront transmises au jury. Les travaux fragiles doivent être protégés lors du transport. Cette protection relève de la responsabilité des candidats.

3-4 – Respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image

Il est rappelé que les sources de tous les documents (textes, photos, réalisations artistiques, cartes, extraits sonores ou vidéos, etc...) figurant dans les productions des élèves doivent être explicitement mentionnées.

Par ailleurs, les candidats doivent obtenir une autorisation écrite de chaque personne interviewée. Un modèle d'autorisation est téléchargeable sur le site Eduscol, à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/cnrd>

Les candidats s'assurent que les documents intégrés à leurs publications peuvent être légalement utilisés dans le cadre scolaire.

4 – Transmission des travaux

Les travaux collectifs devront parvenir impérativement aux contacts départementaux avant le **samedi 2 avril 2022.**

IMPORTANT : plusieurs « fiches méthodes » relatives à la réalisation des travaux collectifs sont disponibles sur éducol à l'adresse <http://eduscol.education.fr/cnrd>

Elles abordent les sujets suivants :

- Formats et supports acceptés
- Respect de la propriété intellectuelle
- Représentation visuelle d'une œuvre ne pouvant être transmise au jury
- Rédaction du document de présentation